PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2016/.....182..... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION AFRICAINE SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES, SIGNEE LE 11 JUILLET 2003 A MAPUTO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/016/AN du 10 juin 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2016/.....176...../PRG/SGG du .....14 JUIN 2016....., portant promulgation de la Loi L/2016/016/AN du 10 juin 2016 ;

DECRETE

Article 1er : Est ratifiée la Convention Africaine sur la conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, signée le 11 juillet 2003 à Maputo.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le .....16 JUIN 2016.....

Prof. ALPHA CONDE